

Dunkerque, le 6 janvier 2015

### **Relevé de conclusions de la Commission de Suivi de Site de l'arrondissement de Dunkerque**

Le 18 NOVEMBRE 2014, dans les locaux de la sous-préfecture et sous la présidence de Monsieur Bernard DUJARDIN, secrétaire général de la sous-préfecture de Dunkerque, s'est tenue la Commission de Suivi de Site d'élimination de déchets pour l'arrondissement de Dunkerque.

#### **Liste des participants :**

|     |                      |   |
|-----|----------------------|---|
| M.  | MAZOUNI Fabrice      | C.U.D. – développement                          |
| M.  | RAGAZZO Roméo        | C.U.D. – développement                          |
| M.  | MAZE Jean-Luc        | Commune de DUNKERQUE                            |
| M.  | CARRON Hervé         | VALNOR  |
| M.  | QUOILIN Jean-Raymond | VALNOR  |
| M.  | CHARPENTIER Cédric   | VALNOR  |
| M.  | FOURNIER Bernard     | COVED C.V.O.                                    |
| M.  | PLADER David         | COVED C.V.O.                                    |
| Mme | GELDOF Elisabeth     | HYDROPALE                                       |
| Mme | OUIKHIR Nora         | HYDROPALE                                       |
| Mme | AMOUREUX Isabelle    | IFREMER   |
| M.  | HONORE               | KALI AIR  |
| M.  | MARLY                | KALI AIR  |
| M.  | MARIETTE Michel      | ADELFA  |
| M.  | MUYS Christian       | M N L E   |
| M.  | VERHAGE Partick      | LOON PLAGES ENVIRONNEMENT                       |
| M.  | GENDRIN Robert       | LOON PLAGES ENVIRONNEMENT                       |
| M.  | FOURNIER Thierry     | G.P.M.D   |
| M.  | LEFRANC David        | D.R.E.A.L                                       |
| M.  | PENIN Jean-Marc      | D.R.E.A.L – unité du littoral                   |
| M.  | DUJARDIN Bernard     | secrétaire général sous-préfecture de Dunkerque |
| Mme | DELEPOUVE Christelle | Sous-Préfecture de DUNKERQUE                    |

#### **Excusé :**

Monsieur le Maire de Loon-Plage

Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture rappelle l'obligation de constituer un bureau auprès de la nouvelle C.S.S créée par Arrêté Préfectoral le 10 juin 2014 sur le territoire de l'agglomération dunkerquoise.

Le bureau fixe l'ordre du jour de la réunion de la commission qui doit se réunir au moins une fois par an ou à la demande d'au moins 3 membres du bureau.

Les réunions de la commission peuvent être ouvertes au public sur décision du bureau.

Le bureau convoque et diffuse les documents de séance 14 jours avant la date de la commission. Ces documents sont communicables au public.

Le bureau est composé du Président, en l'occurrence, pour ce type d'installation, il s'agit du Préfet ou de son représentant (cf : Art.4 A.P 10/06/14) et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des 5 collèges :

**Les membres du bureau sont élus à main levée comme suit :**

#### **COLLEGE 1 : représentant des administrations et établissements publics**

Madame la Directrice Régionale de l'Environnement , de l'Aménagement et du Logement

**COLLEGE 2 : représentant des exploitants :**

Monsieur Hervé CARRON, Société VALNOR

**COLLEGE 3 : représentant des collectivités territoriales :**

Monsieur Roméo RAGAZZO, commune de Dunkerque

**COLLEGE 4 : représentant des associations de protection de l'environnement :**

Monsieur Michel MARIETTE, ADELFA

**COLLEGE 5 : représentant des salariés des entreprises concernées :**

Madame Nora OUINKHIR, société HYDROPALE

Le Grand Port Maritime de Dunkerque et l'association du mouvement national pour la lutte pour l'environnement (M.N.L.E) sont désignés comme personnes qualifiées au sein du même bureau.

L'Arrêté Préfectoral portant création de la C.S.S en date du 10 juin 2014 sera modifié en ce qui concerne le collège 4 représentants des associations de protection de l'environnement :

Monsieur Nicolas FOURNIER, en qualité de représentant de l'ADELFA

et

Monsieur GENDRIN Robert en qualité de représentant de LOON PLAGE Environnement.

Les exploitants du C.V.E - C.V.O et d'HYDROPALE présentent le bilan de l'année écoulée. IFREMER présente l'étude réalisée pour l'extension de la société HYDROPALE.

Les diaporamas présentés lors de la réunion sont annexés au présent compte-rendu.

**1. Présentation du rapport annuel du Centre de Valorisation Energétique :**

Propriété de la CUD, le centre est géré par VEOLIA.

La quantité de déchets traités au 1<sup>er</sup> septembre 2014 est de 61 542 tonnes. (le seuil maximum pour le centre est de 86 000 tonnes). Il s'agit de déchets collectifs ou d'encombrants ménagers majoritairement issus de la C.U.D à plus ou moins 10%.

L'électricité produite à partir de l'incinération s'élève à cette même date à 29 074 MWh soit l'alimentation de 22 591 habitants pour l'année 2013.

Le C.V.E n'a connu aucun incident depuis 2013.

Aucun des polluants mesurés n'a dépassé les seuils fixés par l'A.P. depuis 2013.

La nouvelle équipe du lycée d'enseignement professionnel, voisin du C.V.E, a été reçu par les exploitants afin de leur faire découvrir leur environnement.

L'ADELFA demande la réalisation d'une étude lors des brises de mer car c'est un phénomène qui impacte fortement le dunkerquois, tout comme la pollution due au trafic sur l'autoroute.

KALI'AIR présente sa 6<sup>e</sup> étude, il s'agit d'un protocole de surveillance de l'air ( mis en place en 2007 et validé par la DREAL). Les mesures sont réalisées sur jauges et prennent en compte les conditions météorologiques.

Composés analysés : poussières, dioxines, furanes, métaux

Suivi des retombées de poussières à court et long terme.

Tous les résultats des analyses effectuées sont disponibles sur le site internet ouvert à tous :

**[www.pole-valorisation-dunkerque.fr](http://www.pole-valorisation-dunkerque.fr)**

## **2. Bilan d'activités du centre de valorisation organique ( CVO):**

Le centre de valorisation organique traite les déchets verts : déchets organiques, déchets de table et de jardin.

19 090,85 tonnes de déchets entrant en 2013 répartis comme suit :

6 915,06 tonnes de déchets verts, 6 135,33 tonnes de FFOM (fraction fermentiscide des ordures ménagères) et 6 040, 46 tonnes de boues .

A la date du 1<sup>er</sup> septembre 2014, 6 593 tonnes de déchets verts, 5 861 de FFOM et 4 628 tonnes de boues ont déjà été traitées. Soit 17 082 tonnes au total.

5 238 tonnes de compost ont pu retourner à la terre après redistribution aux agriculteurs.

Rappel : 20 kilos de détritrus = 7 kilos de terreau

Aucune remarque n'a été enregistrée en 2013 sur les odeurs. Le C.V.O met en place un système de depression des bâtiments et traite les gaz par laveur et bio-filtre afin d'éviter tout désagrément par les odeurs.

De même que pour le C.V.E, le lycée professionnel voisin a été accueilli et a pu découvrir le site.

## **3. HYDROPALE : bilan d'activités 2013**

L'exploitation compte 3 unités :

- 1 unité d'hydrocarbures : qui sépare les eaux qui font l'objet d'un traitement biologique, des hydrocarbures qui sont valorisés énergétiquement et des sédiments qui sont incinérés. HYDROPALE veut valoriser les hydrocarbures contenus dans ces déchets.
- 1 unité physico-chimique minéral qui traite les résidus d'épuration des fours, des acides et autres solutions métalliques. HYDROPALE souhaite valoriser les sels contenus dans ces résidus.
- 1 unité de transit de déchets dangereux diffus locale, en relation avec la déchetterie et les exploitants locaux. HYDROPALE souhaite apporter une solution locale à certaines typologies de déchets.

HYDROPALE doit faire face à la diminution des quantités d'énergie fossiles disponibles, elle doit répondre aux besoins de traitement des déchets maritimes.

S'agissant de la consommation d'eau, la totalité des eaux issues de l'unité hydrocarbures est recyclée et sert au nettoyage, se substituant ainsi à l'eau de mer. En 2013, seuls 146 876 m<sup>3</sup> ont été prélevés en mer sur les 300 000m<sup>3</sup> autorisés, et 2 822m<sup>3</sup> d'eau de réseau ont été consommés sur les 10 000m<sup>3</sup> autorisés par arrêté préfectoral du 10 août 2011.

HYDROPALE poursuit ses investissements en vue d'améliorer le traitement des déchets :

- optimiser les filières de valorisation/traitement
- réduire les impacts environnementaux
- préserver la santé des salariés
- réduire l'occurrence des situations à risques

Dossier de demande d'extension d'autorisation d'exploiter :

**Pour la filière hydrocarbures :** volonté d'apporter une réponse au traitement de l'ensemble des déchets liquides en provenance du maritime.

**Pour la filière physico-chimique minéral :** augmentation de capacité de 14 000 à 30 000 tonnes, valorisation des métaux.

Une expertise a été demandée à l'IFREMER sur l'évaluation de l'impact des rejets sur le milieu.

#### Mise en place d'une convention HYDROPALE/IFREMER

- ajout des paramètres PCB/dioxines et furanes dans l'auto-surveillance annuelle des sédiments,
- ajout d'un 3ème point de prélèvement,
- mise en place d'une surveillance du biote après réflexion sur :

1/ l'implantation des points de suivi : au minimum de 3 compte tenu de la complexité de trouver des points représentatifs de l'impact exact des rejets d'HYDROPALE :

\*identification amont/aval (présence d'écluses)

\*éviter l'interférence avec les autres rejets industriels du bassin maritime

\*pollution accidentelle due au trafic maritime

2/ type de biote et méthodologie (moules sauvages, encagées ou de laboratoire)

HYDROPALE suivra les recommandations proposées par l'IFREMER et travaillera en commun sur les analyses et les surveillances à venir.

#### **4. EUROVIA STR**

L'arrêté préfectoral d'autorisation a été délivré en février 2011. Par disparition des matériaux en provenance d'ARCELOR, EUROVIA est en inactivité depuis octobre 2010.

L'entreprise est en cessation d'activité .

La DREAL ressollicitera l'exploitant sur les analyses qu'il doit faire sur le site avant la prochaine réunion de la commission.

Le MNLE propose que le SPPPI organise une commission sur les sites et sols pollués sur les entreprises NEGOBAT STR SOLLAC qui ont cessé leur activité. La DREAL va réfléchir à cette proposition.

Pour le Sous-Préfet  
Le Secrétaire Général,  
Bernard DUJARDIN